

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 novembre 2009**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire  
Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés  
Excusés : Jean BOURGEOIS  
Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2009

**A – Taxe de séjour : tarification 2010**

Monsieur le maire rappelle que la taxe de séjour s'applique aux hébergements à titre onéreux (hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, village vacances, terrains de camping, terrains de caravanage, autres terrains d'hébergement de plein air, ports de plaisance, autres formes d'hébergement) qui reçoivent des personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possède pas une résidence.

Il convient de fixer pour chaque catégorie d'hébergement les tarifs pour 2010. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs en vigueur, soit de 0.20 € à 0.65 € par personnes et par nuitée selon le type d'hébergement.

**B – Dossier eau :**

Des documents sont remis au conseil concernant la tarification de l'eau pour 2010, compte tenu des augmentations des redevances de l'Agence de l'Eau. Après discussion, renvoi pour décision au prochain conseil.

Une réunion est organisée le 4 décembre 2009 pour une visite par le conseil municipal de l'ensemble des sources de la commune, ceci afin de prévoir les travaux de 2010.

**C – Travaux mairie :**

Rappel du programme 2009 : Réfection de la façade et toiture face est de la mairie 7 580 € avec un taux global de subventions de 80% soit 6 064€.

Programme 2010 : Rénovation de la mairie pour 33 430 € avec un taux global de subvention de 80% soit 26 744 €.

**D – Dotation cantonale voirie**

Dotation cantonale voirie 2009 : Travaux à réaliser pour 11 672 € avec subvention de 7 003 €.

Dotation cantonale patrimoine : Programme 2010 pour 25 870 € subvention 70%.

**E – Dossier école**

Une discussion est engagée pour débattre du problème du SIVOS qui demande à la commune une participation pour le fonctionnement concernant l'année scolaire 2007-2008.

Le conseil décide de maintenir sa décision.

A l'unanimité, le conseil municipal nomme Jérôme FLON comme représentant au conseil des écoles.

**F – Commission intercommunale des impôts directs :**

Aucun conseiller municipal ne veut se présenter pour siéger dans cette dite commission, la CCVD en sera avisée.

**G – Grippe H1N1**

Des documents sur la grippe H1N1 concernant la campagne de vaccination sont remis aux membres de l'assemblée.

## H – Plan de sauvegarde communal

Des documents sont remis au conseil pour réflexion concernant la réalisation et la mise en place d'un PCS : Plan Communal de Sauvegarde. Le maire et son premier adjoint se rendront à la réunion en Sous-Préfecture pour l'élaboration de ce plan.

## I – Informations diverses

### Urbanisme :

- La déclaration préalable de Mme CHEVALIER : accordée
- Le permis de construire de Mr et Mme LAUME Philippe et Carole : refusé
- La déclaration préalable de Mr DRUCKER Jean François pour une réfection de toiture n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Elle sera transmise au service de l'état pour instruction.
- La déclaration préalable de Madame GRANJON Sylvie et Mr VACHER Dominique pour une piscine n'apporte aucune remarque du conseil municipal. Elle sera transmise au service de l'état pour instruction.

Le prochain conseil municipal est fixé au 11 décembre 2009.

Fin de séance : 21h30